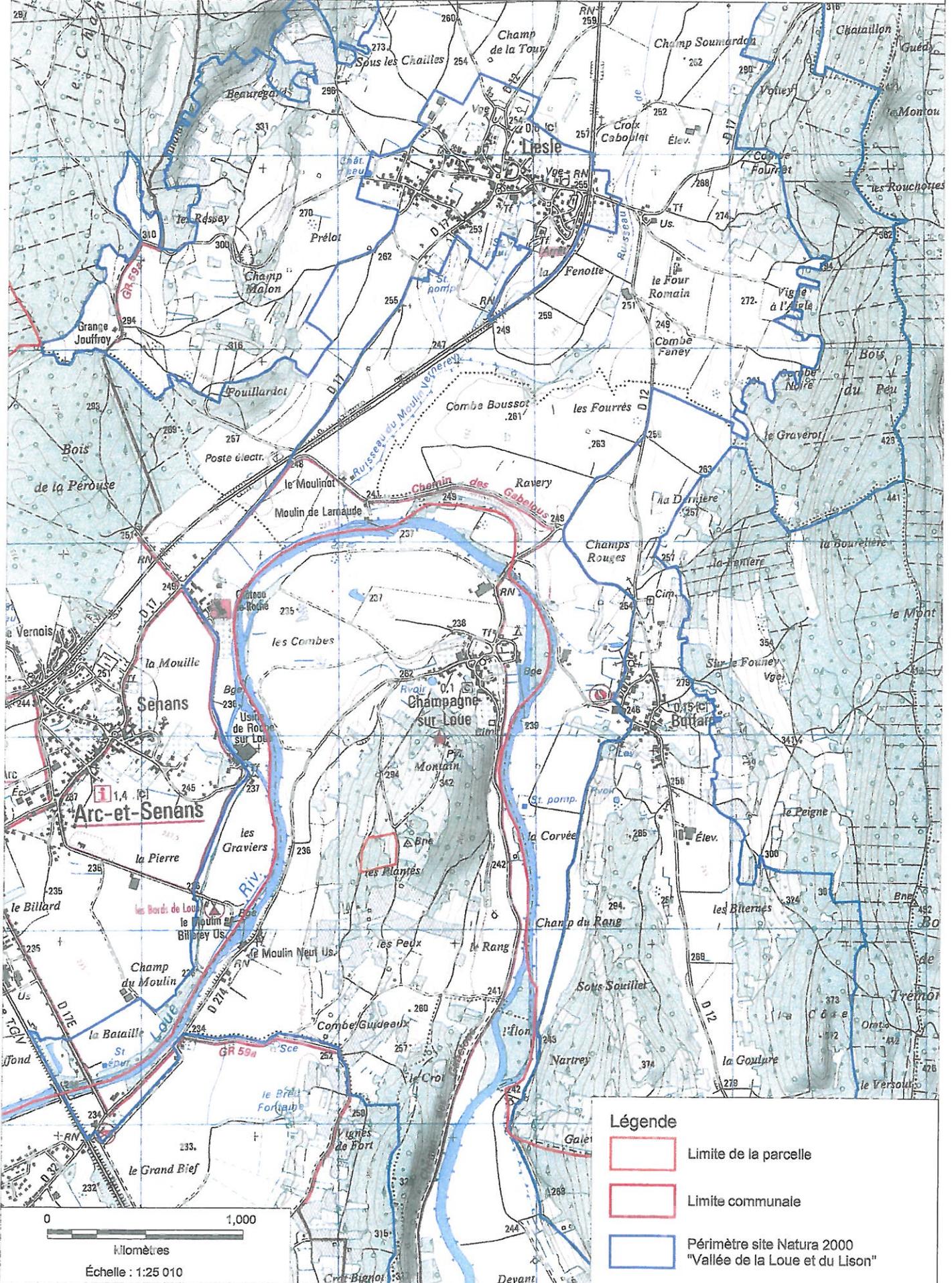
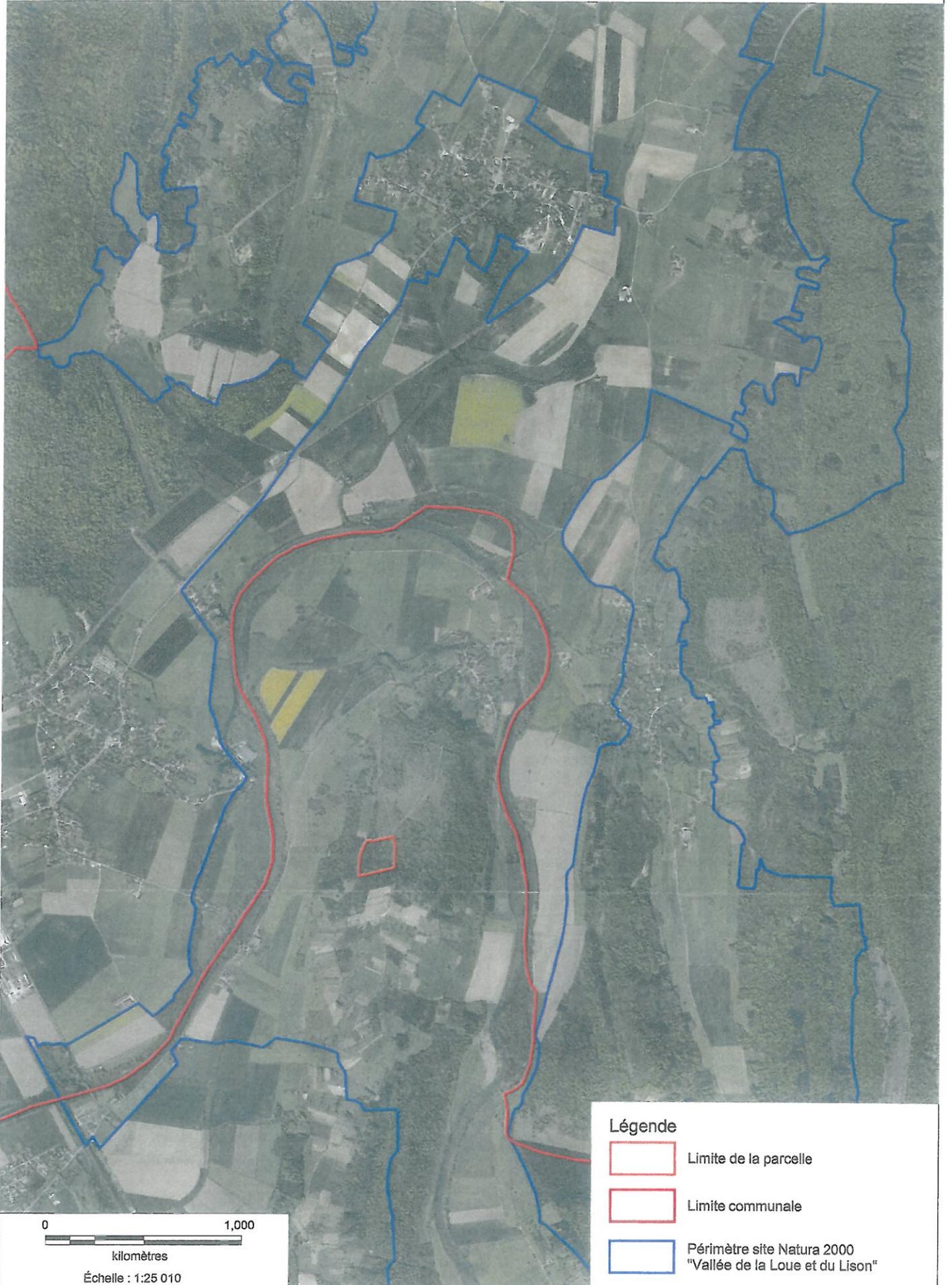


Carte de situation de la parcelle



Actual. été 2014

Carte de situation de la parcelle



Légende

-  Limite de la parcelle
-  Limite communale
-  Périmètre site Natura 2000 "Vallée de la Loue et du Lison"

0 1,000
kilomètres
Échelle : 1:25 010

Département :
JURA

Commune :
CHAMPAGNE-SUR-LOUE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
POLIGNY
PLACE DU CHAMP DE FOIRE 39802
39802 POLIGNY CEDEX
tél. 03.84.37.12.34 - fax 03.84.37.39.70
pfgc.360.lons-le-saunier@dgifp.finances.gouv.fr

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

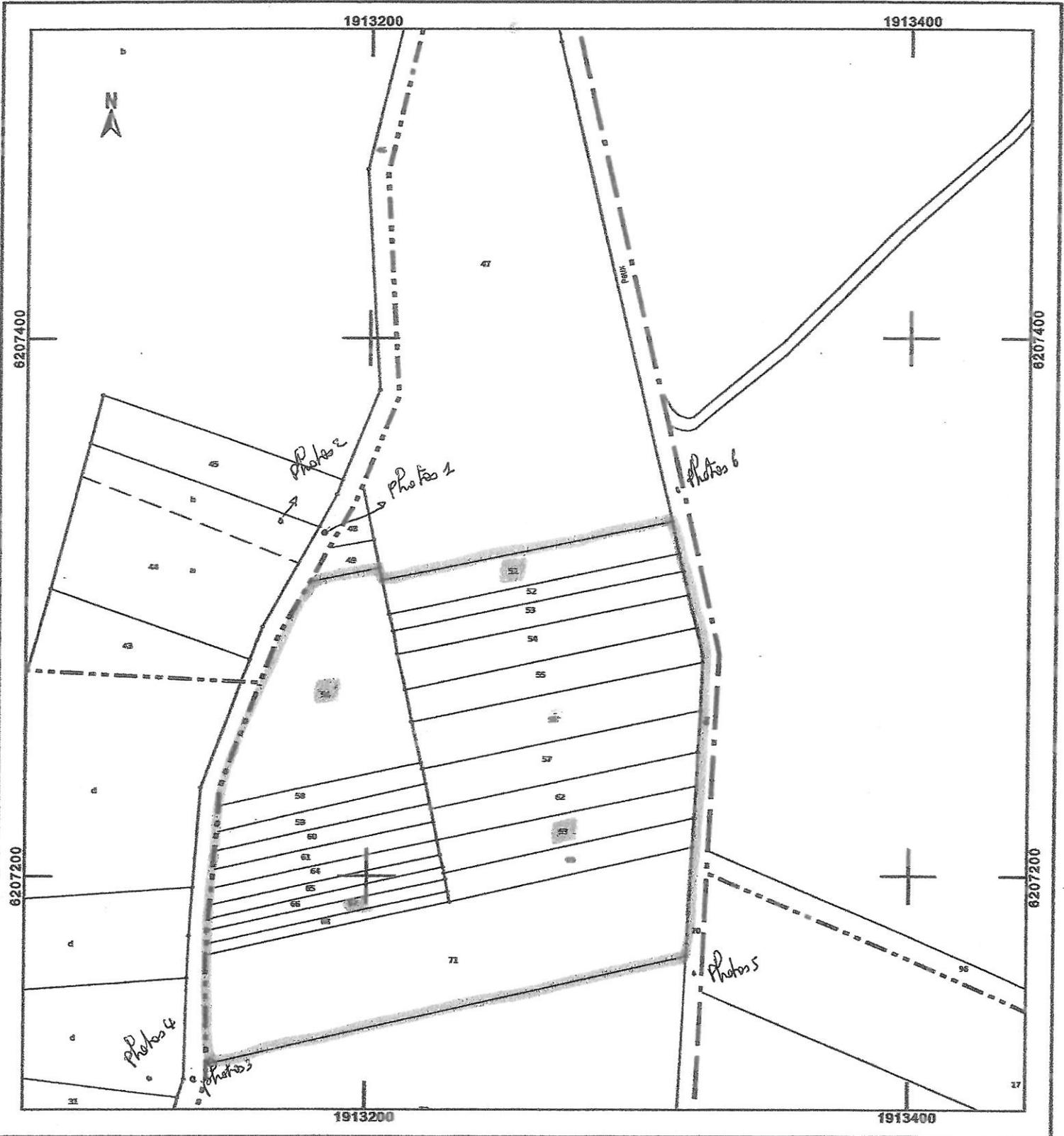
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 24/06/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



*Photos 1 – 2 : lat : 47.031166 - long : 5.805180

*Photos 3 – 4 : lat : 47.029777 - long : 5.804817

Photos 5 : lat : 47.030201 - long : 5.807231

Photos 6 : lat : 47.031488 - long : 5.80721

*Ces latitudes et longitudes sont prises à partir d'un repère intermédiaire entre les deux photos.

Les photos 8, 9 et 10 présentent la végétation existante sur la parcelle (vignes, herbes) ainsi que les poteaux de parc et fils montrant bien l'existante précédente de pâtures.



1



2



3



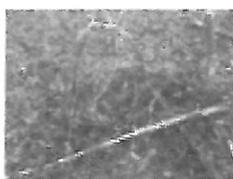
4



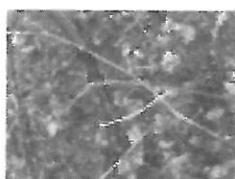
5



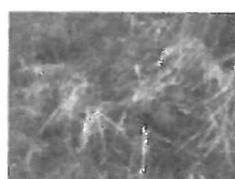
6



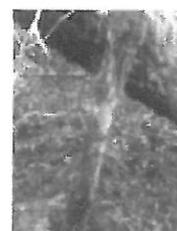
7



8



9



10



10



11

2



3



4



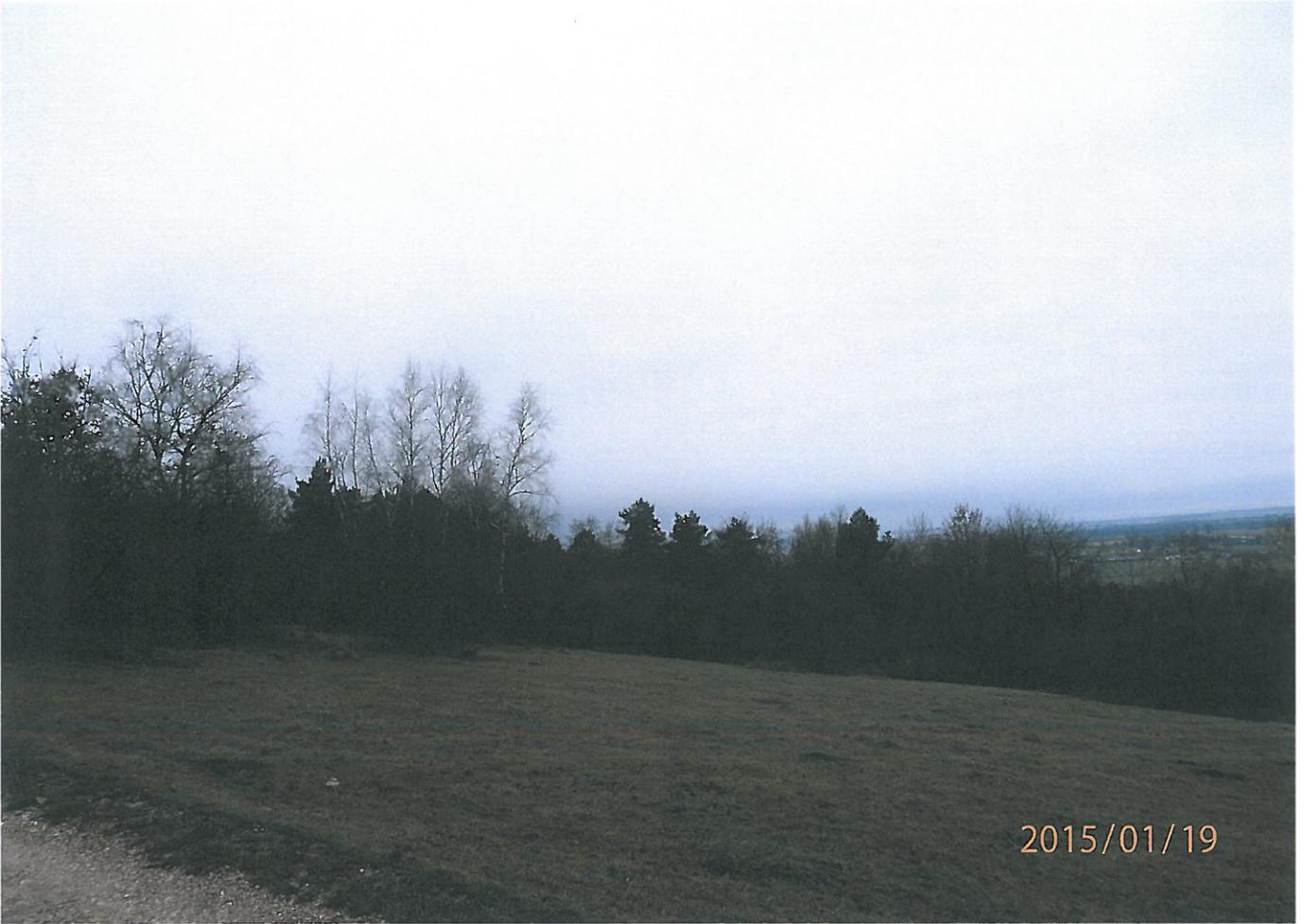
2015/01/19

5



2015/01/19

6



7



8



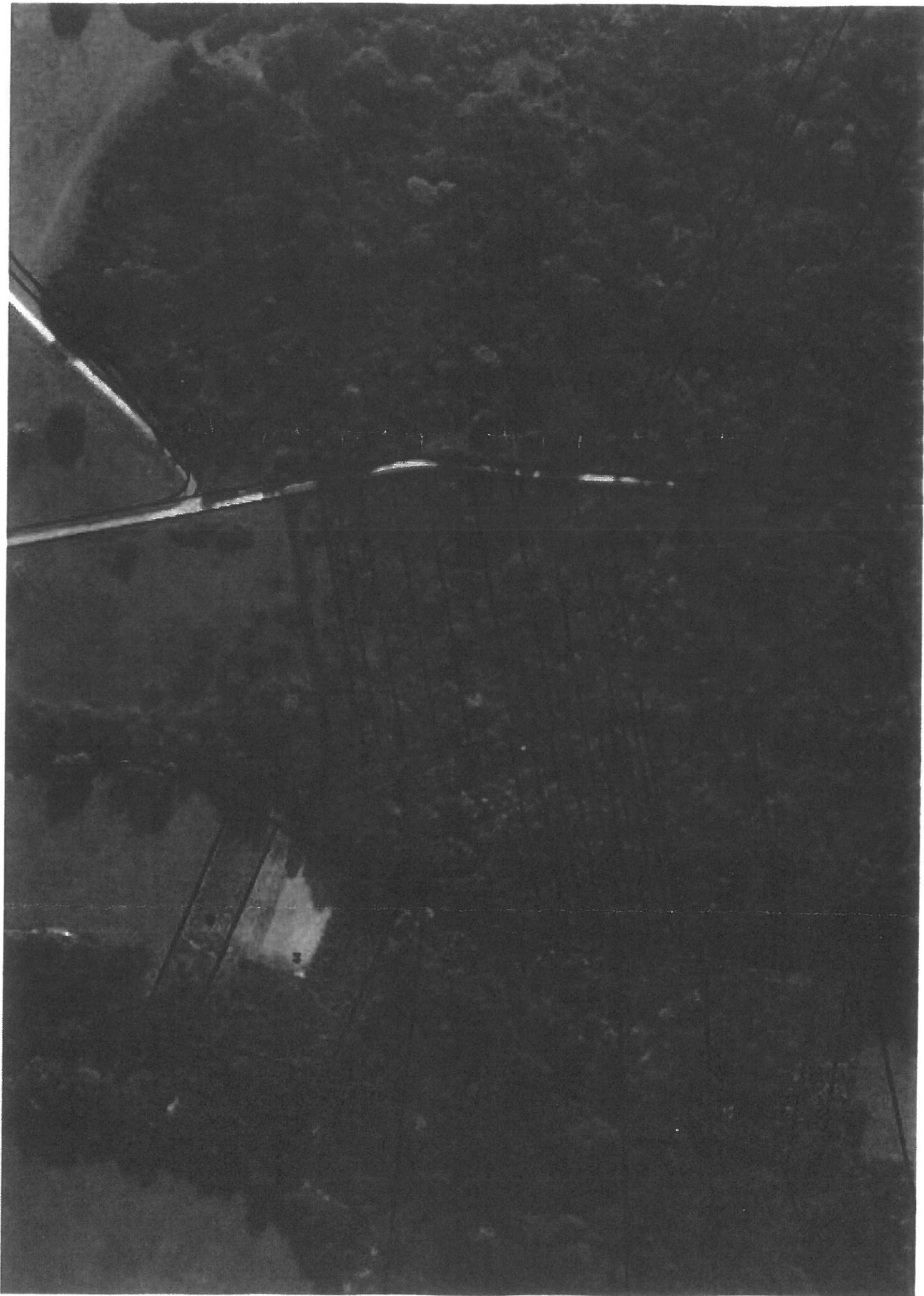
2015/01/19

9



2015/01/19

Actual : Octobre 2014



CONSULTATION – NOTE TECHNIQUE

Objet consultation : Projet de conversion d'une parcelle boisée en vigne
Territoire communal concerné : Champagne-sur-Loue – « A Montain » - Parcelles n° 50 à 71 « Au Peux »
Date consultation : 13 janvier 2015
Consultation : Jean Noel COTE – Propriétaire à Abbans-Dessus
Visite terrain opérateur Natura 2000 : non
Description du projet : Acquisition de parcelles de friche boisée sur la bute « A Montain » à Champagne-sur-Loue. Cette zone étant incluse dans l'AOC « Côtes du Jura », Le propriétaire souhaiterait convertir ce boisement en parcelle de vigne. Les conditions d'exploitation de la parcelle ne sont pas encore définies, mais une orientation en biologique est envisagée.
Site Natura 2000 : Vallées de la Loue et du Lison - FR 4312009 et FR 4301291
Autre(s) statut(s) : - ZNIEFF type I « A Montain » (réf : 0443-0012)
Habitat(s) d'intérêt communautaire : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON - Hêtraies de l'Asperulo – Fagetum (9130) - Pelouses calcaires sèches du Festuco-Brometea (6210)
<i>Remarque : sur la base des connaissances disponibles</i>
Espèce(s) d'intérêt communautaire : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>), Pie-grièche-écorceur (<i>Lanius collurio</i>), Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>), Lézard vert (<i>Lacerta bilineata</i>),
<i>Remarque : sur la base des connaissances disponibles</i>
Autre(s) espèce(s) remarquable(s) : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Spiranthe d'automne (<i>Spiranthes spiralis</i>), Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>), Chat forestier (<i>Felis sylvestrus</i>)
<i>Remarque : sur la base des connaissances disponibles</i>
Commentaires - Préconisations :
<p>✓ Secteur boisé : Le boisement relève pour partie de la Hêtraies de l'Asperulo – Fagetum. C'est un boisement d'intérêt communautaire très rependu en vallée de la Loue et plus largement en Franche-Comté. L'habitat forestier ne se trouve pas dans un état de conservation optimal puisqu'on y retrouve du robinier et du pin sylvestre. De plus il s'agit d'un boisement spontané suite à l'abandon des pratiques pastorales.</p> <p>✓ Secteur de pelouse et lisière : La pelouse ne représente qu'une petite partie de la zone (parcelle 51 à 52). Cet habitat d'intérêt communautaire renferme une diversité faunistique et floristique qu'il convient de conserver. Pour cela il serait souhaitable non seulement de ne pas impacter cette habitat qui ne représente pas une surface significative sur la parcelle, mais également de conserver une transition entre la zone de pelouse et la future vigne en maintenant un certain nombre de bosquets arbustifs. Au vue de la proximité entre la future vigne et les pelouses de la bute de Montain il serait intéressant que la vigne soit menée en pratique dite biologique ou assimilée.</p> <p>✓ Préconisations générales : les travaux de déboisement devront être réalisés hors période d'activité biologique et de nidification de l'avifaune forestière (période qui s'étend en général de la mi-mars à mi-octobre). Dans la mesure du possible le maintien des éventuels murs serait souhaitable. S'il y a enlèvement de pierre pour la mise en culture de vigne, elles pourront être mises en tas en bordure de la vigne afin de constituer une zone de refuge pour les reptiles. Pas de circulation d'engins sur les pelouses calcaires lors des travaux. Pas de stockage de matériaux.</p>

Compatibilité du projet avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen :

OUI* NON

* sous réserve du respect des prescriptions énoncées ci-dessus

Nécessité d'une évaluation d'incidences au titre de Natura 2000 : OUI* NON

*En cas d'autorisation de déboisement demandé par le service instructeur.

Rurey, le 11 février 2015
Gwenhael BACCON
Emmanuel CRETIN
Chargé de mission Natura 2000

